REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

COMMUNE DE TCHAMBA 1

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (2022-2026)

ANPC-TOGO
AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

PNUD

Mars 2022

COMMUNE DE TCHAMBA 1

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

(2022-2026)

Table des matières

Définition des concepts clés 3
Introduction 4
I. Contexte et justification 4
II. Objectifs et méthodologie 5
2.1. Objectifs 5
2.2. Méthodologie 5
III. Environnement physique et humain de la commune de Tchamba 1 6
3.1. Situation géographique de la commune 6
3.2. Caractéristiques biophysiques 7
3.2.1. Relief et géologie 7
3.2.2. Climat 7
3.2.3. Sols et ressources en eau 8
3.2.4. Végétation et faune 8
3.3. Caractéristiques démographiques et économiques 9
IV. Cartographie des risques et menaces 9
4.1. Vents violents 10
4.2. Pluies diluviennes 10
4.3. Conflits liés à la transhumance 11
V. Gouvernance en matière de RRC 11
5.1. Au niveau national 11
5.2. Au niveau local 12
5.3. Analyse des Capacités de la commune en matière de RRC 13
5.4. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC 13
5.5. Genre dans la RRC 14
VI. Composantes du plan d'action communal de RRC 15
6.2. Plan d'action 17
6.3. Evaluation des risques 22
VII. Mobilisation des ressources 22
7.1. Au niveau national et international 22
VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions 23
Conclusion 24

Définition des concepts clés

Pour un bon usage du présent guide, les concepts ci-dessous s'entendent par :

Accident chimique : Événement imprévu lié aux déversements de substances dangereuses qui sont nuisibles pour l'homme et l'environnement.

Accident radiologique : Événement imprévu lié à la présence de matières radioactives.

Accident technologique : Événement imprévu lié au mauvais fonctionnement des équipements dans une installation industrielle.

Aléa : Phénomène naturel ou anthropique susceptible d'affecter un espace donné. Exemples : Inondation, vents violents, incendie etc.

Atténuation/Mitigation : Actions entreprises dans l'anticipation pour réduire les dommages et les pertes d'éventuelles catastrophes.

Autorité locale : Toute personne compétente élue ou nommée qui a sous sa responsabilité la gestion d'une population résidente d'une zone géographique bien définie et assurant sa protection et son développement.

Catastrophe : Grave perturbation du fonctionnement d'une société, suite à un évènement soudain, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que cette dernière ne peut surmonter avec ses propres ressources. Elle est d'origine :

-naturelle quand elle est causée par : inondation, tornade, vents violents, sécheresse, submersion marine, érosion côtière, tremblement de terre, éruption volcanique, glissement de terrain, feux de végétation, tonnerre, épidémie, épizootie, tempête de poussière, cyclone, etc.
-anthropique quand elle est causée par : incendies, accidents domestiques et de circulation, accidents biologiques et chimiques, pollutions, etc.

Changements climatiques :
Réchauffement global ou planétaire qui se manifeste par des phénomènes d'augmentation des températures et de modification des saisons. Ils sont une des causes majeures des catastrophes naturelles.

Inondation : C'est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Menace : Signe qui présage d'un évènement dangereux susceptible de se produire avec des conséquences négatives.

Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) : Document de planification de la réponse en cas de catastrophes et menaces éventuelles.

Plan de contingence : Document de planification des interventions face aux urgences liées aux catastrophes et menaces éventuelles.

Plan d'urgence : Mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des situations d'extrême gravité.

Préparation : Actions d'anticipation destinées à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages en cas de catastrophe et menaces.

Prévention : Ensemble des mesures prises pour anticiper un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir ou de minimiser son impact.

Protection civile : Ensemble de mesures, généralement mises en place pour protéger la population en temps de crise et de paix, afin de réagir face aux catastrophes et prévenir pour minimiser les conséquences des situations exceptionnelles en temps de paix.

Réduction des risques de catastrophe (RRC) : Élaboration et application systématique de politiques, de stratégies et de pratiques visant à minimiser les effets négatifs des aléas sur la société dans le contexte général du développement durable.

Relèvement : Actions menées pour rétablir les conditions normales de vie d'une communauté affectée par une catastrophe.

Résilience : Aptitude d'une communauté potentiellement exposée à des aléas à développer des capacités de réponse face à une catastrophe.

Risque : Danger éventuel sur l'homme et son environnement direct.

Secours : Sauvetage et assistance pendant et/ou après une catastrophe pour faire face aux premiers besoins de survie et de subsistance.

Situation d'urgence : Situation créée par l'apparition réelle ou imminente d'un événement qui impose une attention immédiate.

Système d'alerte précoce (SAP) : Ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun l'information et l'alerte permettant à des individus ou des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour éviter ou réduire le risque de dommage ou de perte.

Vulnérabilité : Degré auquel l'organisation d'une communauté, les services ou l'environnement vont probablement subir des dommages ou être perturbés par l'impact d'un danger.

Introduction

Les situations d'urgence ou de catastrophes liées aux aléas naturels et anthropiques auxquelles le Togo est exposé depuis les deux dernières décennies, ont amené le Gouvernement à accorder un intérêt particulier à la thématique de réduction des risques de catastrophes. Cela se traduit par la prise en compte de cette thématique dans les instruments de planification du développement notamment dans les politiques, programmes et projets. Les communautés à la base du fait de leur vulnérabilité sont celles qui paient le plus lourd tribut à la survenue des catastrophes. Outre les dommages et les pertes économiques enregistrés, on déplore parfois des pertes en vies humaines. Dans le but de contribuer à l'émergence de la culture du risque en vue d'accroître la résilience de ces communautés, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a initié, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, l'élaboration du présent plan d'action. Ce plan élaboré pour une période de cinq ans (2022-2026), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), présente la commune de Tchamba 1 et les aléas auxquels elle est exposée. Partant, il a ciblé les actions prioritaires à mener pour la réduction des risques de catastrophes et les pistes de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre.

I. Contexte et justification

Les changements climatiques constituent de nos jours l'un des défis majeurs qui se posent à la planète tout entière. De nombreux pays dont le Togo, font face régulièrement à des situations hydrométéorologiques extrêmes et marines qui sont sources de situations d'urgence ou de catastrophes avec un impact négatif considérable sur le développement socio-économique des communautés exposées. Il s'agit des aléas inondation, sècheresse, vents violents, érosion côtière, feux de végétation et incendies, etc. Suite aux pluies diluviennes en octobre 2010 causant de graves inondations, l'évaluation conjointe approfondie post-catastrophe Gouvernement-Banque Mondiale et PNUD, a estimé le coût des dommages, pertes et besoins de relèvement et de reconstructions à plus de dix-neuf (19) milliards de francs CFA soit $ US 43.934.165 (PDNA, 2010). Les leçons apprises de tous ces événements ont suscité l'intégration des risques de catastrophes dans les instruments nationaux de planification de développement en l'occurrence le plan national d'adaptation aux changements climatiques (2016) à travers les documents nationaux de planification de développement. Au niveau local, cette approche est soutenue par la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-11 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018, qui fixe les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la protection civile prenant en compte la prévention et la gestion des catastrophes et menaces. Dans ce contexte, afin de renforcer la gouvernance locale en matière de réduction de risques de catastrophe (RRC), le ministère de la sécurité et de la protection civile, à travers l'Agence nationale de la protection civile a initié l'élaboration des plans d'action locaux pour les communes.

II. Objectifs et méthodologie

2.1. Objectifs

L'objectif général de ces plans d'action locaux est de contribuer à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans la planification du développement des communes.

Spécifiquement, il s'agit de :

- faire un état des lieux des risques et menaces des communes ;
- amener les communautés à prendre conscience des risques auxquels elles sont exposées ;
- identifier des actions prioritaires de développement communautaire pour la RRC ;
- identifier des pistes de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des actions prioritaires.

2.2. Méthodologie

Sous le leadership de l'ANPC, le processus d'élaboration des plans d'actions locaux a été participatif à travers des séances de concertations avec les acteurs communaux de développement. Cette démarche a permis de collecter suffisamment des données et informations au moyen d'un guide d'entretien semi structuré. Les discussions ont essentiellement porté sur : (i) l'évaluation des aléas ; (ii) la caractérisation de trois principaux aléas ; (iii) l'impact et la vulnérabilité ; (iv) l'inventaire des capacités existantes de gestion des risques de catastrophes ; (v) les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de RRC ; (vi) l'identification d'actions prioritaires, etc. Ont pris part aux concertations, les élus locaux élargis aux représentants des associations, groupements féminins et de jeunes, les CDQ-CVD, la chefferie traditionnelle, les planificateurs locaux de développement, les services déconcentrés de l'Etat, les syndicats communautaires, etc.

La démarche de recherche documentaire a porté sur les documents de référence notamment : le Guide pratique de gestion des risques de catastrophes et menaces à l'usage des autorités locales, les plans national et régionaux de contingence, la Stratégie nationale RRC, les Monographies des préfectures, le Cadre d'action de Sendai, etc. Le traitement et l'analyse de ces données, combinés à des recherches documentaires ont permis d'élaborer lesdits plans d'action qui ont fait objet de validation tant au niveau central que local (*photo 1 et 2).*

Photo 1 : Phase de validation du plan avec acteurs les acteurs locaux, Mairie, Tchamba.

Photo 2 : Phase de rédaction des plans par les clefs de la PNRRC (salle de veille ANPC), Lomé

III. Environnement physique et humain de la commune de Tchamba 1

3.1. Situation géographique de la commune

La commune de Tchamba 1 est l'une des trois (03) communes de la préfecture de Tchamba. Elle est située dans la partie centrale du pays entre 8°36' et 9°18' de latitude Nord et 0°16' et 1°37' de longitude Est. Limitée à au Nord-Est par le Bénin, au Sud par la commune de Tchamba 3, à l'Ouest par la commune de Tchaoudjo 4 et à l'Est par la commune de Tchamba 2. La commune de Tchamba 1 couvre une superficie de 1 187 Km².[1] Elle est composée de cinq (05) cantons (Adjéidè, Affem, Alibi 1, Larni et Tchamba) (*Figure 1*).

[1] Arrêté interministériel N° 0288/MATDDT/MEF/2021 fixant la répartition des dotations du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), exercices 2021 aux communes

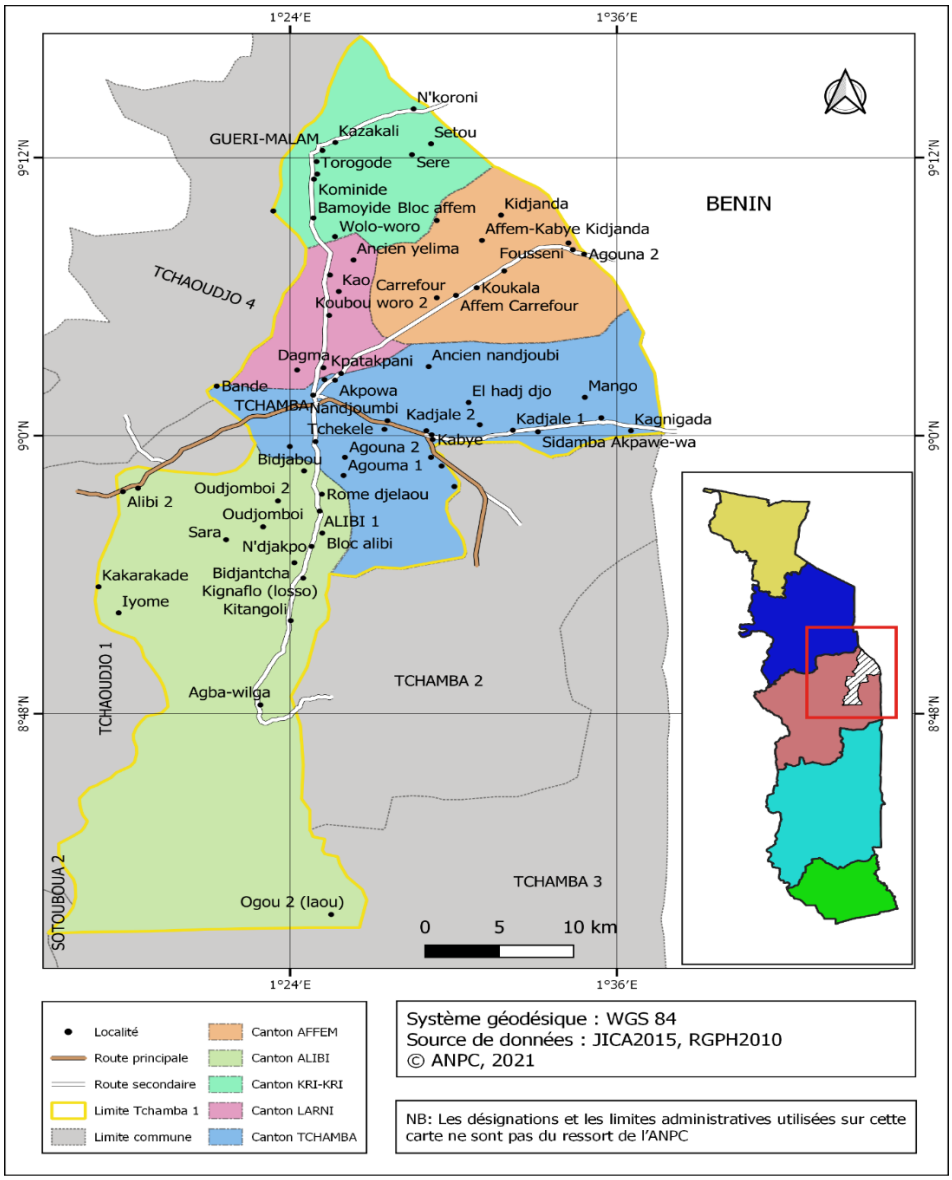

Figure 1 : Localisation de la commune de Tchamba 1

Source : INSEED, 2010

3.2. Caractéristiques biophysiques

3.2.1. Relief et géologie

La commune se trouve sur la pénéplaine gneissique avec des altitudes de 200 m au sud et de 400 m au nord (au niveau du village d'Affem-Kabyè). Ces altitudes sont décroissantes du Nord vers le Sud.

3.2.2. Climat

La commune de Tchamba 1 jouit d'un climat tropical de type soudano-guinéen comme l'ensemble des communes de la région centrale. Il est caractérisé par une saison pluvieuse allant d'avril à octobre, avec des précipitations moyennes annuelles situées entre 1 100 et 1 300 mm et une saison sèche allant de novembre à mars, avec l'alizé continental du Nord-Est (Harmattan) de novembre à février.

La commune ne disposant que de postes pluviométriques (un à Tchamba ville et un autre à Affem), les données de températures sont celles de la station météorologique de Sokodé. La

température varie entre 20°C et 32°C avec les minima pendant la période d'Harmattan et les maxima pendant les mois de février-mars.

3.2.3. Sols et ressources en eau

Les sols de la commune de Tchamba 1 sont très diversifiés et se distinguent en fonction de la morphologie et du substrat géologique. On y distingue quatre (04) types de sols définissant ensemble avec les unités agronomiques, les quatre niveaux de qualité des sols :

- les sols peu évolués régolites ;
- les vertisols et les para-vertisols ;
- les sols lessivés sur faible profondeur ;
- les sols ferrallitiques.

Située dans le bassin du Mono, la commune de Tchamba 1 est drainée par le fleuve Mono et ses affluents dont les rivières Anié, Ogou, Nah, Kolowaré et Aou. Ces cours d'eau sont alimentés par les pluies qui tombent d'avril à octobre avec un maximum en juillet-août pouvant occasionner des inondations ; par contre, le débit d'étiage est presque nul. Les eaux souterraines suffiraient aux besoins de l'alimentation des populations de la région mais aucune étude scientifique n'a été faite sur leur disponibilité et leur répartition même à l'échelle de la préfecture. L'on peut seulement constater que malgré leurs dispersions et leurs qualités chimiques et bactériologiques naturelles assez bonnes, les possibilités offertes par les eaux souterraines dans la commune semblent limitées et aléatoires.

3.2.4. Végétation et faune

Deux types de paysage caractérisent la végétation : un paysage de savane et un paysage de forêt (*Figure 2*). Les savanes arbustives et arborées sont dominées par les parcs à karité (*Vitellaria paradoxa*) et à néré (*Parkia biglobosa*) qui sont les plus conservés et utilisés par la population pour divers besoins. Les forêts sont constituées de quelques îlots forestiers au Sud du village d'Affem-Boussou, de la forêt communautaire d'Alibi 1 et des forêts riveraines. Rappelons que la forêt d'Alibi 1 est une composante de la Réserve de faune d'Abdoulaye, une des rares aires protégées ayant gardé une bonne partie de ses attributs. Les espèces ligneuses de forêt sont multiples ; les plus dominants sont : *Khaya grandifoliola* (Acajou), *Khaya senegalensis*, *Melicia excelsa* (Iroko), *Pterocarpus erinaceus* (Vène), *Terminalia superba* (Fraké), *Anogeissus leiocarpus*, *Terminalia macroptera*, etc.

Dans la commune de Tchamba 1, la végétation est fortement menacée par les techniques de mise en valeur des sols, le déboisement abusif pour les besoins en énergie et en bois d'œuvre, les feux de végétation annuels et l'extension urbaine. Ces actions anthropiques compromettent dangereusement l'équilibre écologique du milieu. La faune est très variée avec des espèces classiques de savane comme les antilopes, les singes et les oiseaux tropicaux divers. Il faut noter que cette faune terrestre est sérieusement menacée du fait de l'augmentation de la population, de la destruction de l'habitat de cette faune et du braconnage malgré les mesures de protection dont elle bénéficie. Il est difficile d'évaluer les effectifs de la faune sauvage, mais elle peut être considérée comme un capital exploitable de façon significative, surtout sur le plan touristique.

3.3. Caractéristiques démographiques et économiques

La population de la préfecture de Tchamba dont fait partie la commune de Tchamba 1, selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2010 est de 131 674 habitants. La commune de Tchamba 1 abrite 87 487 habitants avec un indice de pauvreté de 61. Elle bénéficie de certains avantages en infrastructures socio-économiques et est considérée comme un milieu urbain. L'essentiel de son accroissement démographique provient de l'exode rural.

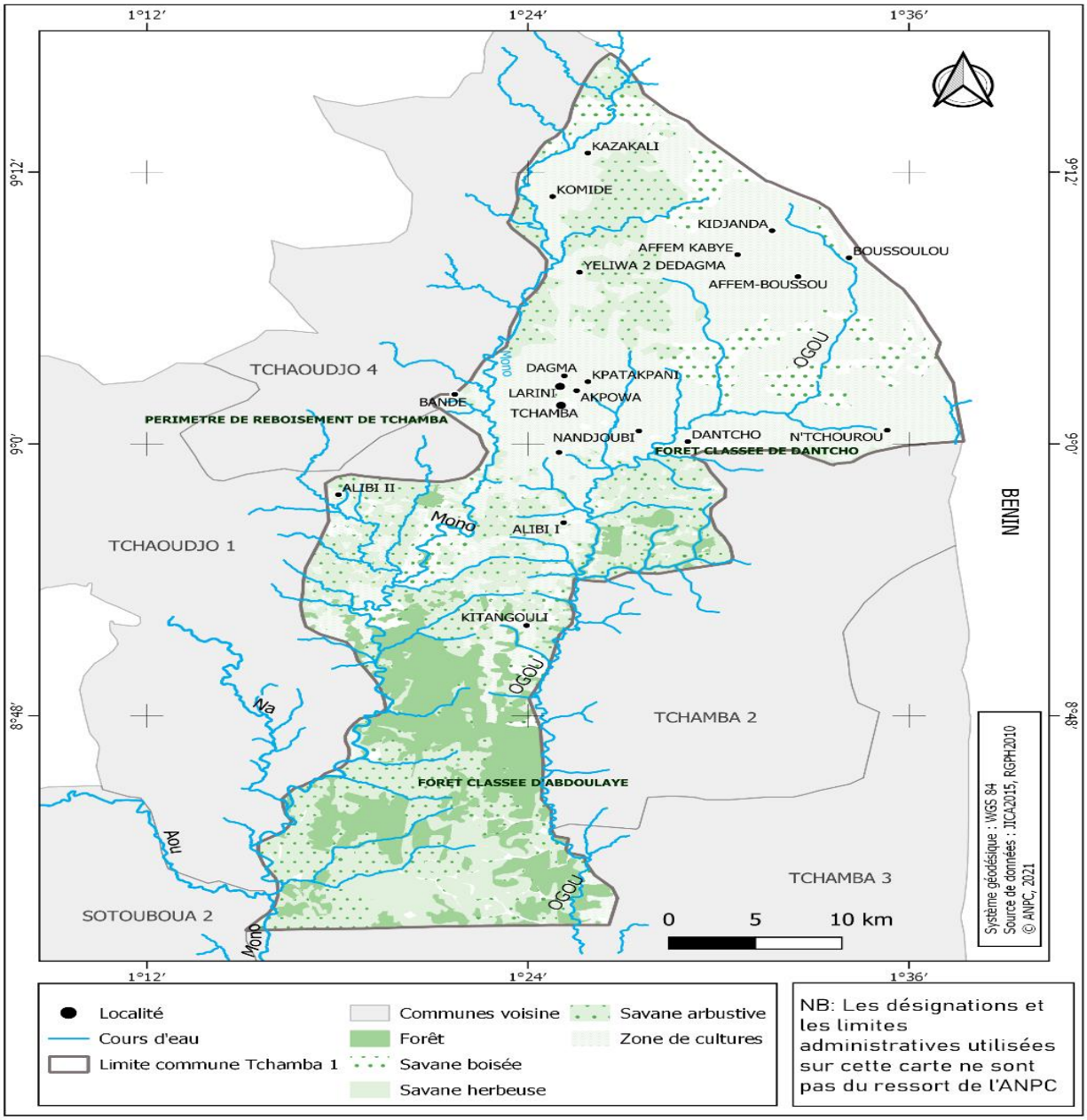

Figure 2 : Cadre physique de la commune de Tchamba 1

IV. Cartographie des risques et menaces

Les aléas susceptibles de survenir dans la commune de Tchamba 1 sont au nombre de sept (07) à savoir : (i) les séquences sèches, (ii) les épizooties (pestes de volaille et de petits ruminants), (iii) les épidémies (méningite, etc.), (iv) les conflits liés à la transhumance, (v) les

incendies/feux de végétation, (vi) les pluies diluviennes et (vii) les vents violents. De ces sept aléas, les trois (03) plus importants en termes d'impacts sur les populations et leurs biens sont par ordre décroissant : les vents violents, les pluies diluviennes et les conflits liés à la transhumance.

4.1. Vents violents

Ce sont des phénomènes qui surviennent deux fois par an. Les derniers coups de vents enregistrés dans la commune datent du mois d'Avril 2021. Ainsi, à chaque début (avril-mai) et fin (septembre-octobre) de saison des pluies, les cinq cantons de la commune sont frappés par des vents violents. La fréquence de survenue des vents violents et leur gravité présentent une tendance à la hausse ces dix (10) dernières années. Et malgré le fait que ce soit un phénomène ponctuel en termes de durée, les vents violents occasionnent d'importants dégâts non seulement sur les personnes mais aussi leurs biens. L'on y enregistre des décoiffements des toitures des maisons et autres infrastructures publiques et privées, déracinement des arbres, dévastation des champs avec parfois des blessés. Les causes de ces vents violents sont autant « naturelles » qu'anthropiques avec pour principale cause le déboisement et ses corolaires et les changements climatiques. L'importance des dégâts sur les installations humaines trouve son origine dans l'aménagement du territoire et la qualité des matériaux de construction utilisés. Aucun système d'alerte précoce n'est encore disponible pour cet aléa qui prend de l'ampleur au fil des années.

4.2. Pluies diluviennes

Les pluies diluviennes, deuxième aléa majeur de la commune, se manifestent par des pluies abondantes qui s'enregistrent sur une courte période. Ce phénomène se produit au pic de chaque saison des pluies, au cours des mois de juillet, août et septembre. Les cantons d'Adjèidè, Affém et d'Alibi 1 sont les plus touchés par cet aléa. Tout comme les vents violents, les pluies diluviennes présentent une tendance à la hausse en termes de fréquence, de gravité et de durée, ces dix (10) dernières années. Les dommages enregistrés en cas de pluie diluvienne sont entre autres : l'écroulement des maisons et de certaines écoles de fortune, endommagement des pistes rurales et de certains biens matériels, la perte des actes de naissance et autres documents importants, l'inaccessibilité de certaines zones. Ces pluies diluviennes débouchent parfois sur des inondations entrainant d'importants dommages. Les pluies diluviennes sont une manifestation naturelle des phénomènes météorologiques mais leur fréquence et ampleur ces dernières années pourraient être attribuées au dérèglement climatique. Quant aux raisons pouvant expliquer la vulnérabilité des communautés, elles sont diverses. L'écroulement des maisons s'explique en partie par la mauvaise qualité des matériaux de construction. En effet la majorité des maisons d'habitation sont construites avec des matériaux locaux (la terre battue) et ne disposent d'aucune fondation les exposant ainsi aux intempéries. L'écroulement des bâtiments est également associé à une mauvaise utilisation des terres et au manque des ouvrages d'assainissement en milieu rural. Aussi, la mauvaise gestion des déchets plastiques réduit-elle la perméabilité du sol et par ricochet sa capacité d'absorption. Par le passé, certains indicateurs locaux comme le coassement des crapauds à une période donnée étaient utilisés par les populations. Mais l'avènement de la religion musulmane a étouffé ces connaissances qui sont considérées actuellement comme des tabous. Seuls les avertissements des services météorologiques constituent une source d'information sur l'imminence des pluies. Mais là encore, une faible portion de la communauté a accès à ces informations.

4.3. Conflits liés à la transhumance

L'aléa conflit signalé dans la commune est associé à la transhumance. En effet, les cinq cantons de la commune de Tchamba 1 sont traversés par des troupeaux de bœufs en provenance des pays sahéliens à la recherche de fourrage. Cette activité bien qu'encadrée par des textes réglementaires au niveau régional et national constitue une source de conflits entre les bergers nomades et les agriculteurs. Autrefois saisonnière, la transhumance est devenue permanente et prend de l'ampleur en termes de dégâts avec l'installation des bouviers nomades et leurs troupeaux dans les champs, voire dans les aires protégées comme la Réserve de faune d'Abdoulaye. Les dégâts liés aux conflits sont très importants car occasionnant parfois des pertes en vies humaines et des blessés graves. L'envahissement des champs et des aires protégées par les bouviers entraîne respectivement la perte des cultures et de la biodiversité. Lorsque survient un conflit entre bouviers et agriculteurs dans une localité, il y règne un climat de méfiance et de peur du côté de la communauté victime avec des désirs de vengeance qui alimentent un cycle infernal de conflits. Il existe néanmoins des comités de gestion de la transhumance qui tentent d'empêcher et au cas échéant de régler ces conflits. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces conflits. Le non-respect de la législation en matière de transhumance à savoir les couloirs et les périodes de transhumance et les points d'entrée. La rareté du pâturage dans le sahel, associée au décalage des saisons et l'accroissement du cheptel augmentent le nombre de bouviers en quête de pâturage et les séjours de plus en plus longs dans les pays d'accueil. Il en résulte une surcharge des couloirs réservés à cet effet et une multiplication des couloirs sauvages empiétant sur les parcelles destinées aux activités agricoles. Par ailleurs, nombre de bouviers sont clandestins car ils n'utilisent pas les points d'entrée officiels et les traversent la nuit pour éviter de payer les frais d'entrée et de passage. De ce fait, les efforts faits par les comités de gestion sont affaiblis par les bouviers clandestins réticents à toute discussion. Le caractère agressif des bouviers qui sont presque tous munis d'armes blanches rend difficile la cohabitation avec les communautés des localités d'accueil. Ce caractère serait en partie dû au mauvais traitement que subissent les bouviers de la part des propriétaires ou intermédiaires du bétail. Il est à signaler que les limites des couloirs de transhumance ne sont pas connues de tous les agriculteurs. De ce fait, lors de l'extension des terres agricoles, il arrive des rares fois où, des agriculteurs installent leurs champs dans les couloirs de transhumance. Des efforts sont continuellement faits par les comités de gestion afin de faire connaître ses limites à tous les acteurs.

V. Gouvernance en matière de RRC

La recrudescence des catastrophes ces dernières années avec leur impact négatif sur les efforts de développement au plan national et local ont conduit le gouvernement à faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité de développement.

5.1. Au niveau national

Le Togo a adhéré au Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et plus tard au Cadre d'action de Sendai (2015-2030) qui est une stratégie internationale des Nations-Unies pour la réduction des risques de catastrophes. Ce cadre recommande aux Etats parties prenantes, quatre actions prioritaires : i) la compréhension des risques de catastrophes ; ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes afin de mieux les gérer ; iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience et iv) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.
Pour répondre à ces orientations de la communauté internationale, plusieurs initiatives ont été menées sur les plans, politique, juridique et institutionnel.

- ***Cadre politique***

La thématique réduction des risques de catastrophes est prise en compte dans plusieurs instruments de planification de développement sectoriel et multisectoriel notamment :

- Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025
- Politique nationale de la protection civile
- Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes
- Plan national de contingences
- Plan opérationnel du système d'alerte précoce sur les inondations au Togo
- Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC)

- ***Cadre juridique***

Plusieurs textes de lois et décrets sectoriels contiennent des dispositions pertinentes relatives à la réduction des risques de catastrophes parmi lesquels :

- Loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018
- Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement
- Loi N°2016-002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire
- Loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial
- Loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau
- Loi N° 2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique
- Loi N°2009-001 du 6 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques
- Décret N° 2016-043/PR du 1er avril 2016 portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme
- Décret 2011-041/PR du 16 mars 2011 fixant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental et le décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social
- Décret N° 2012-005/PR du 29 février 2012 relatif aux comités de développement à la base (CDB)

- ***Cadre institutionnel***

Le gouvernement a mis en place la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes. Elle est un forum d'échanges, de discussions, d'orientation et de prise de décisions des acteurs impliqués notamment les représentants des services publics, de la société civile, des ONG, de la chefferie traditionnelle. Elle est élargie aux partenaires techniques et financiers à titre d'observateurs.

5.2. Au niveau local

La gestion des risques de catastrophes n'est pas encore bien prise en compte dans les actions de développement de la commune en ce sens que la décentralisation qui consacre le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales est récente. Toutefois, la commune vient d'élaborer son plan de développement communal (2022-2026) qui relève les contingences auxquelles elle est exposée. En outre, les services déconcentrés de l'Etat, sur la

base de la réglementation nationale qui encadre la réduction des risques de catastrophes accompagnent la commune à réduire sa vulnérabilité face aux aléas. Les autorités communales, prenant la mesure des enjeux des catastrophes ont concédé un domaine à l'ANPC qui pourra abriter des infrastructures de protection civile. Rappelons en outre que la préfecture de Tchamba dont la ville de Tchamba sert de chef-lieu de préfecture dispose d'une plateforme préfectorale de réduction des risques de catastrophes présidée par le Préfet.

5.3. Analyse des Capacités de la commune en matière de RRC

La commune de Tchamba 1 dispose d'une capacité matérielle et organisationnelle qui lui permettrait de faire face aux situations d'urgence et de catastrophes. Ces capacités sont résumées dans le tableau 1 en termes de (1) Structures et organisations, (2) Infrastructures socio-économiques, (3) Ressources matérielles et (4) Ressources financières.

Tableau 1 : Liste des capacités de la commune

Type de capacités	Ressources disponibles
Structures et organisations	Structures déconcentrées de l'Etat, CRT, Plan International, Giz, SADIL, Association des femmes pour le développement du milieu (AFDM), Association des jeunes pour le développement de Tchamba, association environnementale pour le développement durable (AE2D), Syndicat des taxi-motos, OCDI, organisations à base communautaire (CVD, CDQ, CCD, comité anti-feu, comité communal de développement durable (CCDD), etc.), Association des exploitants de bois, Grand Est Solidarités et coopérations pour le développement (GESCOD), Groupement Atcha Wazou, Koroki Mètètè FC., microfinances (FUCEC, URCLEC, ADESEM, WAGES), chambre préfectorale des métiers.
Infrastructures socio-économiques	1 CHP, 9 USP dont un USP privé, 55 Magasins, Réserve de Faune d'Abdoulaye, 2 forêts communautaires (Alibi 1 et Affem-Boussou), site d'affleurement d'une pierre à Tamtam, site du baobab cavalier à côté de la rivière Gnapimpim (Ditori), fabrication de calebasse spéciale, unité de transformation de la noix d' acajou, carrière de concassage du granite, centres communautaires, stade de foot, Bibliothèque (CLAC), fêtes traditionnelles dans chaque canton, château d'eau de la TdE, centre de tissage d'Adjeidè, station-service, Radio Tchamba.
Ressources matérielles	Une (01) ambulance privée, 4 ambulances tricycles, camion vidangeur, plusieurs gros camions.
Ressources financières	A mobiliser

5.4. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC

L'analyse des forces et faiblesses, aspects intrinsèques à la commune et celle des opportunités et menaces, liés aux facteurs externes éclaire sur les points sensibles sur lesquels se baser pour mener efficacement les actions du plan que ce soit en termes d'opportunités ou de faiblesses à corriger.

Tableau 2 : Matrice FFOM

FORCES

- Solidarité et entraide
- Relief
- Topographie
- Existence du comité préfectoral de gestion de la transhumance
- Disponibilité du PDC.

FAIBLESSES

- Insuffisance de moyens matériels et financiers
- Existence de clivage entre communautés allogènes et endogènes
- Insuffisance de personnel de l'action sociale
- Absence de casernes de sapeurs-pompiers
- Plans d'action cantonaux de développement obsolètes
- Litiges fonciers intracommunautaires.

OPPORTUNITES

- Ouverture de la commune sur le Bénin
- Disponibilité de la diaspora
- Existence des sites touristiques
- Intercommunalité
- Existence des PTF
- Possibilité de coopération internationale.

MENACES

- Extrémisme violent
- Transhumance
- Litiges fonciers transfrontaliers.

5.5. Genre dans la RRC

De façon générale, les catastrophes affectent les femmes, les hommes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap de manières différentes. Elles ont généralement des conséquences plus graves pour les femmes que les hommes du fait de leur éducation liée à des préjugés sociaux, leur accès aux moyens de production, notamment à la terre, très limité. Par exemple lors d'une inondation le nombre de femmes victimes peut être plus élevé du fait des restrictions comportementales, ou qu'elles n'ont pas appris à nager. Un changement de paradigme, surtout à travers la participation active des femmes au processus de prise de décisions est donc nécessaire pour réduire le fossé des inégalités liées au genre.

En effet, il est indispensable de considérer les besoins spécifiques des femmes, des hommes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le processus de planification et de programmation des activités pour la réduction des risques de catastrophes. Des expériences ont montré qu'en situation de crise, non seulement les femmes paient le lourd tribut, leur contribution au relèvement et à la reconstruction de leur communauté est importante. Dans le présent plan, l'intégration des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes sera faite de manière équitable et ce depuis la formulation des actions prioritaires jusqu'au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre. Un accent

particulier sera mis sur le savoir-faire, les compétences, les connaissances et les besoins distinctifs des femmes d'autant plus qu'elles représentent plus de 50 % de la population.

VI. Composantes du plan d'action communal de RRC

6.1. Composante

Au regard des aléas susceptibles de survenir dans la commune et des capacités de gestion des acteurs, des actions sont formulées en vue d'améliorer la résilience de la commune. Les actions retenues dans le plan d'action local de réduction des risques de catastrophes sont organisées en quatre composantes qui sont les quatre priorités du cadre d'action de Sendai.

Composante 1 : comprendre les risques de catastrophes

Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophes dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement. À ce titre, les actions suivantes ont été proposées :

- ✓ former annuellement les groupements agricoles sur les bonnes pratiques de gestion durables des terres ;
- ✓ cartographier les zones à risques de la commune ;
- ✓ mettre en place une base de données pour le suivi des risques ;
- ✓ répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce ;

Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer

La gouvernance des risques de catastrophes revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophes aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la remise en état. Les actions retenues pour cette composante sont :

- ✓ intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la mise en œuvre du plan de développement communal ;
- ✓ former les élus locaux et chefs traditionnels en matière de médiation communautaire en impliquant fortement les femmes ;
- ✓ faire le plaidoyer pour la révision des textes législatifs et règlementaires relatifs à la transhumance en intégrant les communes ;
- ✓ mettre en place et assurer le fonctionnement d'un Comité communal de gestion de la transhumance en prenant en compte l'équité genre ;
- ✓ renforcer les capacités des professionnels des bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les techniques de construction durables en impliquant fortement les femmes ;
- ✓ installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre ;
- ✓ élaborer un plan communal de contingence ;
- ✓ élaborer le plan ORSEC communal ;
- ✓ élaborer un plan d'évacuation rapide des zones exposées aux risques ;

Composante 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience

L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophes au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle. Ceci permet de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et de préserver l'environnement. Les actions suivantes sont retenues dans cette composante :

- ✓ cartographier et matérialiser les couloirs de transhumance de la commune ;
- ✓ créer les points d'eau et planter les espèces fourragères dans les couloirs de transhumance ;
- ✓ mettre en place un mécanisme de financement pour la réduction des risques de catastrophes ;
- ✓ reboiser les formations dégradées et les rives des cours d'eau ;
- ✓ mettre en place les volontaires de la protection civile ;
- ✓ élaborer un plan d'évacuation rapide pour le grand marché de Tchamba;
- ✓ élaborer un plan d'assainissement et d'urbanisme ;
- ✓ élaborer le plan/schéma d'aménagement de la commune ;
- ✓ renforcer et entretenir les ouvrages d'assainissement (bassins d'orage et caniveaux) ;
- ✓ élaborer des outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, etc.
- ✓ organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour sa participation aux actions de RRC

Composante 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

Les risques de catastrophes ne cessent d'augmenter et exposent les populations et leurs biens. Les enseignements tirés des catastrophes passées montrent qu'il faut mieux se préparer à l'intervention en cas de catastrophe. Cette préparation implique de prendre des mesures avant que les catastrophes ne se produisent, d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la préparation aux catastrophes et de veiller à ce que des moyens soient en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux. Les actions prévues en ce sens sont :

- ✓ construire des sites d'accueil des sinistrés ;
- ✓ faire le pré positionnement des vivres et non vivres en tenant compte des besoins ; spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, enfants, etc. ;
- ✓ organiser des exercices de simulation en impliquant fortement les femmes ;
- ✓ soutenir les AGR des populations victimes surtout les femmes ;
- ✓ entretenir les ouvrages d'assainissement avec l'implication des femmes
- ✓ construire et équiper les centres de secours.

6.2. Plan d'action

Tableau 3 : Plan d'action

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Année de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
1	**Composante 1 : Comprendre les risques de catastrophes OS : Améliorer les connaissances sur les risques de catastrophes et les moyens pour y faire face**									
1.1	Former annuellement les groupements agricoles sur les bonnes pratiques de gestion durables des terres	Proportion de groupements agricoles formés	Mairie,	Ministère chargé de l'agriculture	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
1.2	Cartographier les zones à risques de la commune	Nombre de cartes disponibles	Mairie	ANPC, Santé, DNC, MERF	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
1.3	Mettre en place une base de données pour le suivi des risques	Base de données disponible	Mairie,	ANPC	PM	PM	PM	PM	PM	PM
1.4	Répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce	Nombre d'indicateurs locaux identifiés	Mairie	ANPC, Action sociale, CRT	5 000 000		5 000 000			
2	**Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes OS : Mettre en place les instruments pour une gestion efficace des catastrophes**									
2.1	Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la mise en œuvre du plan de développement communal	Activités du PDC intégrant la RRC	Mairie	ANPC, Direction nationale de la cartographie, MATDDT	PM	PM	PM	PM	PM	PM
2.2	Former les élus locaux et chefs traditionnels en matière de médiation communautaire en impliquant fortement les femmes	Nombre de séances de formation Nombre de personnes	Mairie	MATDDT, ANADEB	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Année de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
		formées								
2.3	Faire le plaidoyer pour la révision des textes législatifs et règlementaires relatifs à la transhumance en intégrant les communes	Nombre de rencontres de plaidoyer	Mairie	Administration territoriale, justice, MERF, Agriculture	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un Comité communal de gestion de la transhumance en prenant en compte l'équité genre	Nombre de Comités de gestion de la transhumance créés et fonctionnels Proportion de femmes membres du comité	Mairie	MATDDT, MSPC, Action sociale	PM	PM	PM	PM	PM	PM
2.4	Renforcer les capacités des professionnels des bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les techniques de construction durables en impliquant fortement les femmes	Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	Mairie	MUHRF	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
2.5	Installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre	Plateforme communale installée et fonctionnelle	Mairie	ANPC, PNRRC	5 000 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
2.6	Élaborer un plan communal de contingence	Plan de contingence communal	Mairie	ANPC, PNRRC	5 000 000			5 000 000		
2.7	Élaborer le plan ORSEC communal	Un plan ORSEC communal	Mairie	ANPC, PNRRC	15 000 000				15 000 000	

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Année de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
2.8	Élaborer un plan d'évacuation rapide des zones exposées aux risques	Un plan d'évacuation rapide	Mairie	ANPC, PNRRC	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
3	**Composante 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience OS : Faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité de développement**									
3.1	Cartographier et matérialiser les couloirs de transhumance de la commune	Nombre de cartes disponibles	Mairie	ANPC, MAEDR, MERF, MATDDT	25 000 000	15 000 000	10 000 000			
3.2	Créer les points d'eau et planter les espèces fourragères dans les couloirs de transhumance	Nombre de points d'eau créés	Mairie	MAEDR, MERF	100 000 000	60 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
3.3	Mettre en place un mécanisme de financement pour la réduction des risques de catastrophes	Fonds mobilisés pour les activités de RRC	Mairie	MEF, MATDDT	8 000 000	8 000 000				
3.4	Reboiser les formations dégradées et les rives des cours d'eau	Superficie reboisée	Mairie	ANPC, MERF, ONG, CVD, CDQ	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
3.5	Mettre en place les volontaires de la protection civile	Nombre de volontaires de la protection civile	Mairie	CSP, ANPC, CRT	5 000 000		5 000 000			
3.6	Elaborer un plan d'évacuation rapide pour le grand marché de Tchamba	Un plan d'évacuation rapide	Mairie	CSP, CRT						
3.7	Elaborer un plan d'assainissement et d'urbanisme	Un plan d'assainissement élaboré	Mairie	Ministère des TP, assainissement	25 000 000		25 000 000			
3.8	Élaborer le Plan/schéma d'aménagement de la Commune	Document de plan d'aménagement	Mairie	MATDDT, Ministère de la Planification	10 000 000			10 000 000		

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Année de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
3.9	Renforcer et entretenir les ouvrages d'assainissement (bassins d'orage et caniveaux)	Nombre d'ouvrages construits	Mairie	Travaux publics, ANASAP	PM		PM	PM		
3.10	Élaborer des outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, etc.	Nombre d'outils de communication élaborés et diffusés	Mairie	ANPC, PNRRC	20 000 000	10 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
3.11	Organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour sa participation aux actions de RRC	Nombre d'entreprises privées présentes	Mairie	ANPC, PNRRC, ONG	6 000 000	3 000 000	3 000 000			
4	**Composante 4 : Renforcer la préparation aux catastrophes pour la réponse, le relèvement et la reconstruction OS : Améliorer les capacités d'intervention pour permettre aux populations de faire face aux situations de crise**									
4.1	Construire des sites d'accueil des sinistrés	Nombre de sites d'accueil des sinistrés construits	Mairie	ANPC, Action sociale, CRT	5 000 000		5 000 000			
4.2	Faire le pré positionnement des vivres et non vivres en tenant compte des besoins ; spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, enfants, etc. ;	Nombre de magasins avec des stocks	Mairie	ANPC, ANSAT, Action sociale	70 000 000	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
4.3	Organiser des exercices de simulation en impliquant fortement les femmes	Nombre d'exercices de simulation	Mairie	ANPC PNRRC	20 000 000		10 000000		10 000000	
4.4	Soutenir les AGR des populations victimes surtout les femmes	Nombre d'AGR créées Proportion de	Mairie	Action sociale, Développement à la base,	70 000 000		4 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Année de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
		femmes bénéficiaires		Microfinance						
4.5	Entretenir les ouvrages d'assainissement avec l'implication des femmes	Linéaire d'ouvrages assainis Proportion de femmes impliquées	Mairie	ONG, Société civile	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
4.6	Construire et équiper les centres de secours	Un centre de secours fonctionnel	Mairie	CSP, TP, ANPC	100 000 000				70 000 000	30 000 000
	Suivi & évaluation du plan	Nombre de suivis effectués	Mairie	ANPC, PNRRC	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
	Total				**699 000 000**					

Le coût estimatif pour la mise en œuvre de ce plan d'action local de réduction des risques de catastrophes est de ***six cent quatre-vingt-dix-neuf millions (699 000 000) de francs CFA*** *hormis les coûts non estimés (PM).*

6.3. Evaluation des risques

Les risques potentiels qui peuvent remettre en cause la bonne finalisation des actions et activités sont :

- le manque de volonté politique au niveau communal;
- le manque de coordination intersectorielle ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources par les structures ;
- la faible adhésion des acteurs sectoriels et des PTF ;
- la faiblesse de l'expertise mobilisée ;
- la faible adhésion des populations.

VII. Mobilisation des ressources

La mise en œuvre des actions prévues dans ce plan nécessite l'engagement des acteurs et les ressources. La commune de Tchamba 1, tout comme les autres communes du pays, dispose d'un budget qui intègre les dépenses liées à la réduction des risques de catastrophes. Des lignes budgétaires sont prévues à cet effet mais malheureusement ces lignes ne sont pas dotées de ressources. Il importe donc, que toutes les entités impliquées dans ce processus explorent et exploitent toutes les possibilités de mobilisation des ressources tant financières que matérielles et ce à tous les niveaux. Le mécanisme de mobilisation de ressource se situe à deux niveaux : niveau national/international et niveau local.

7.1. Au niveau national et international

Les ressources financières externes pour la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées par la commune de Tchamba 1 à travers :

- la dotation de l'État ;
- le partenariat sous forme de jumelage avec d'autres collectivités territoriales ;
- l'appui de la diaspora ;
- les dons et legs ;
- la contribution des PTF.

7.2. Au niveau local

Au niveau interne, les ressources financières en faveur de la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisés à travers :

- les recettes fiscales (les taxes, les impôts) et non fiscales ;
- la participation des organisations de la société civile ;
- le partenariat commune-secteur privé ;
- les dons et legs.

S'agissant des autres ressources et conformément aux dispositions légales et réglementaires portant organisation territoriale, les maires ont le pouvoir de réquisitionner le personnel et les matériels nécessaires à la gestion des situations de crise.

VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions

Un suivi interne des activités se fera par l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre sous le leadership de la commune chaque semestre suivant les indicateurs du tableau 3. Les services déconcentrés de l'ANPC, l'Action sociale, l'environnement, l'agriculture, des travaux publics, etc. appuient la mairie dans cette tâche. Des rapports techniques et financiers seront produits à l'issu de chaque suivi afin de rendre régulièrement compte des résultats du plan. En outre l'évaluation à mi-parcours sera faite après deux ans et demi de mise en œuvre du projet afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats. Enfin un rapport bilan des travaux et une évaluation finale sont prévues après les cinq (05) ans.

Tableau 4 : indicateurs de suivi-évaluation du plan d'action

Composante	Indicateur de résultats	Cibles en 2024	Cibles en 2026
Composante 1 : Comprendre les risques de catastrophes	Proportion de groupements agricoles formés	3	2
	Nombre de cartes disponibles	3	3
	Base de données disponible	1	1
	Nombre d'indicateurs locaux identifiés	5	5
Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes	Activités du PDC intégrant la RRC	10%	50%
	Nombre de séances de formation Nombre de personnes formées	50% dont 50% de femmes	50% dont 50% de femmes
	Nombre de rencontres de plaidoyer	3	5
	Nombre de comités de gestion de la transhumance créés et fonctionnels Proportion de femmes membres du comité	1 dont 50% de femmes	1 dont 50% de femmes
	Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	3	3
	Plateforme communale installée et fonctionnelle	1 dont 50% de femmes	1 dont 50% de femmes
	Plan de contingence communal	1	
	Un plan ORSEC communal	1	1
	Plan d'évacuation rapide	1	1
Composante 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience	Nombre de cartes disponibles	1	1
	Nombre de points d'eau créés	6	10
	Fonds mobilisés pour les activités de RRC	1	1
	Superficie reboisée	75	125
	Nombre de volontaires de la protection civile	60	60
	Un plan d'évacuation rapide	1	1
	Un plan d'assainissement élaboré	1	1
	Document de plan d'aménagement	1	1
	Nombre d'ouvrages construits	PM	PM
	Nombre d'outils de communication élaborés et diffusés	3	3
	Nombre d'entreprises privées présentes	20	20
Composante 4 : Renforcer la préparation aux	Nombre de sites d'accueil des sinistrés construits	5	5
	Nombre de magasins avec des stocks	5	

Composante	Indicateur de résultats	Cibles en 2024	Cibles en 2026
catastrophes pour la réponse, le relèvement et la reconstruction	Nombre d'exercices de simulation	1	2
	Nombre d'AGR créées Proportion de femmes bénéficiaires	35 dont 50% de femmes	50 dont 50% de femmes
	Linéaire d'ouvrages assainis Proportion de femmes impliquée		
	Un centre de secours fonctionnel	1	1
Suivi évaluation	Nombre de suivis effectués	1	2

Conclusion

La réduction des risques de catastrophes est de nos jours un défi majeur qui se pose à toutes les nations, car du fait de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation rapide et non contrôlée, de l'occupation anarchique de l'espace et surtout des changements climatiques, les catastrophes sont devenues récurrentes. Une catastrophe peut en quelques instants annihiler les efforts de développement de plusieurs années d'une communauté, voire d'une nation. Pour ce faire, toute action de développement qui se veut durable doit prendre en compte la dimension risque de catastrophes.

La mise en œuvre du présent plan, outil de planification des actions de réduction des risques de catastrophes au niveau local, devrait contribuer à accroître la résilience des populations de la commune de Tchamba 1 face aux principaux aléas identifiés. L'arrimage du plan d'action local de réduction des risques de catastrophes au Plan de Développement Communal (PDC) est un gage de mobilisation de ressources pour sa mise en œuvre.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance

22 51 02 05

05 Boite Postale 463 Lomé-Togo

anpctogo@anpctogo.tg

www.anpctogo.tg

.

©Copyright ANPC 2022